



Skyline EFA 2E - 41274

Tension à hauteur élevée : les échelles spéciales pour les travaux sous tension ou dans un environnement chimique, avec réglage en hauteur confortable.

Description du produit

- Tension à hauteur élevée : les échelles spéciales pour les travaux sous tension ou dans un environnement chimique, avec réglage en hauteur confortable.
- Montants et échelons en matière plastique renforcée de fibres de verre pour une résistance chimique particulièrement élevée.
- Satisfait au contrôle haute tension pour les échelles en matériaux isolants selon DIN EN 61 478 et VDE 0682 section 6.5 catégorie 1/30 KV.
- Adéquat pour les travaux sous tension (1000 V CA, 1500 V CC).
- Réglage en hauteur particulièrement simple et confortable d'échelon en échelon dans un quadrillage de 280 mm par corde en nylon et poulie.
- Roulettes murales à surface de protection.
- Montants et échelons (30 mm × 30 mm) en matière plastique renforcée de fibres de verre pour une résistance particulièrement grande aux produits chimiques.
- Résistance au vieillissement selon DIN EN ISO 4892-2.
- Largeur extérieure de l'échelle inférieure: 430 mm.
- Sabots en plastique interchangeables antidérapants.





Conseils et particularités

Conforme à la norme EN 131, catégorie
 « professional »

Caractéristiques du produit

Certification	TÜV-SÜD
Charge	max. 150 kg
Ecartement vertical entre les échelons / marches	270 mm
Garantie	10 ans
Hauteur de travail	7.95 m
Largeur extérieure de l'échelle inférieure	420 mm
Longueur d'échelle, déployée	7.17 m
Longueur d'échelle, repliée	4.09 m
Matériau	GFK
Nombre d'échelons	14
Nombre d'échelons	2 × 14
Normes	EN 131 professional
Poids	35.7 kg
Poutrelle transversale large	1.1 m
Profondeur des marches	30 mm
Section des montants	90 mm
Transport dimensions	4.100 mm × 470 mm × 150 mm
Type d'échelon / de marche	nervuré



Galets de roulement

Caoutchouc

ZARGAL S.A.R.L

ZA Activeum – 4 rue Georges Guynemer

67129 Molsheim Cedex

Tel: +33-3-88 49 10 43

Fax: +41 (0) 52 682 06 04

zargal@zargal.fr

www.zarges.com/fr

Efficace 9/6/2026

Sous réserve de modifications ou d'erreurs.